

---

# Cabinet Nataf & Planchat

*Avocats à la Cour*

Philippe NATAF  
Eric PLANCHAT  
*Avocats à la Cour*  
*Spécialistes en Droit Fiscal*

10, rue Cimara  
75116 Paris  
Tél : 01 53 70 63 80  
Fax : 01 53 70 63 81

---

Conseil D'Etat  
1, place du Palais-Royal  
75100 Paris Cedex 01



Paris, le 5 avril 2007

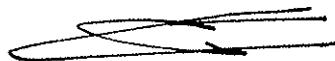
Nos Réf. : REP AFO SNOF

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de trouver ci-joint les recours suivants établis dans l'intérêt de "l'Association Française en Ostéopathie – (AFO) et le "Profession Ostéopathe - Syndicat National des Ostéopathes de France – (Profession Ostéopathe – SNOF)" :

- les requêtes à fin d'annulation du décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie,
- les requêtes à fin d'annulation du décret n° 2007-437 du 25 mars 2007 relatif à la formation des ostéopathes et à l'agrément des établissements de formation,
- les requêtes à fin d'annulation du l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la formation en ostéopathie, à la commission d'agrément des établissements de formation et aux mesures dérogatoires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Greffier, en l'assurance de notre considération distinguée.



Eric PLANCHAT  
Avocat à la Cour